

République Française  
Département : ARDECHE  
Arrondissement : Largentière  
LA SOUCHE - COMMUNE

## Procès verbal

Le mercredi 26 novembre 2025 à 10heures00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jacques GEIGUER

Secrétaire de la séance : Annick BLAISE

**Présents** : Jacques GEIGUER, Marcel PEREZ CANO, Josiane CHARBONNIER, Jean DUFFOUR, Annick BLAISE, René PIRIS, Claude VIGNAL

**Représentés** :

**Absents et excusés** : Jérôme LEYNAUD

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29/10/2025
2. Projet de reprise du fonds de commerce par "La petite Epicerie"
3. Demande d'autorisation de travaux pour le chemin de Barnas
4. Mise en place d'une participation obligatoire à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, au titre du risque Santé et Prévoyance.
5. Mise en place du Compte Epargne Temps
6. Validation du contrat de l'assurance des risques statutaires du personnel (RELYENS), contrat de groupe proposé par le centre de gestion

Divers...

Le quorum est atteint, le conseil peut délibérer

### Délibérations du conseil :

#### 1. Approbation du procès-verbal du conseil du 29-10-2025

Le procès-verbal est approuvé par le conseil.

#### 2. Projet de reprise de fonds de commerce

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que Mme Clarisse BIANCO qui est gérante de la "petite épicerie" souhaite racheter le matériel appartenant au fonds de commerce pour une valeur de 15 000€ et signer un bail commercial.

Cette somme correspond au rachat du matériel par la commune à Mme Micheline DUFLOS lorsqu'elle a cessé son activité.

Le conseil municipal approuve à la majorité le projet (5 voix POUR, 2 CONTRE)

#### 3. Demande d'autorisation de travaux pour le chemin de Barnas

M. Le Maire informe le conseil municipal que les murs le long du chemin de Barnas conduisant à la maison de M. et Mme DELEPLACE sont en très mauvais état et qu'il est nécessaire de les réparer.

M. Le Maire explique que ces travaux seront l'occasion de créer une adduction d'eau pour la maison de M. et Mme DELEPLACE qui passera par le chemin de Barnas.

M. Le Maire demande l'autorisation au conseil de faire les demandes de subventions pour réaliser ces travaux.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

M. Le Maire précise qu'il faudra demander au propriétaire de la parcelle voisine de couper 1 sapin qui pousse contre le mur.

4. Mise en place d'une participation obligatoire à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation au titre du risque Santé et Prévoyance

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1er janvier 2025, la fonction publique territoriale a l'obligation de participer à la mutuelle des agents.

Pour cela les agents devront présenter chaque année une attestation qui justifie la labellisation de leur mutuelle.

M. Le Maire propose que la commune verse une participation mensuelle de **25€** bruts à tout agent qui justifiera d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisé.

Le conseil municipal donne son approbation à la l'unanimité.

5. Mise en place du compte épargne temps

M. Le Maire informe le conseil municipal de vouloir ouvrir des compte épargne temps au agents qui le souhaitent. afin de leurs permettre de mettre dessus les congés non pris.

Possibilité de mettre 5 jours de congés par an dans la limite de 60jours.

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

6. Validation du contrat de l'assurance des risques statutaires du personnel (RELYENS, contrat de groupe proposé par le centre de gestion.

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2019 la commune participe au maintien de salaire des agents en cas de maladie ordinaire. pour le Traitement Brut Indiciaire, la NBI et le RIFSEEP.

M. Le Maire informe que la participation de la commune était de 5€ et est passée à 7€ par agent depuis le 1er janvier 2025.

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

7. Traversée du village RD198, convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la tranche 2

M. Le Maire présente au conseil municipal la convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement de la tranche N°2 de la traversée du village RD19 établie par le département de l'Ardèche pour laquelle est prévue une participation financière du département.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention.

Divers:

Suite à la fermeture du gîte du Clos de Marie, et à la demande d'un médecin, M. Le Maire propose au conseil qu'il pourrait être envisagé de créer un cabinet médical au 2ème étage du gîte.

Il faudra envisager de faire un accès handicapés pour les personnes à mobilité réduite avec l'accord du médecin.

M. Le Maire demande l'avis au conseil et leurs explique qu'il faudra faire des demandes de subventions.

Le conseil municipal est favorable au projet.

Le conseil est clos à 11h15.

Jacques GEIGUER  
Président de séance

Annick BLAISE  
Secrétaire de séance

